

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
DEUXIÈME TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2018**

Paris, France, le 9 août 2018 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses états financiers intermédiaires non audités, établis conformément au référentiel comptable français (GAAP), ainsi que ses états financiers intermédiaires résumés non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le semestre clos le 30 juin 2018. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 9 août 2018. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les GAAP français, EURO a fait état d'un bénéfice net de 8,5 millions d'euros (0,137 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2018, contre 6,7 millions d'euros (0,108 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2017.

Les comptes d'EURO établis selon les IFRS font ressortir un bénéfice net de 7,7 millions d'euros (0,123 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2018, contre 8,3 millions d'euros (0,133 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2017.

EURO a comptabilisé des produits de 11,6 millions d'euros au titre du premier semestre de 2018 (6,0 millions d'euros pour le deuxième trimestre de 2018), contre 13,0 millions d'euros au premier semestre de 2017 (6,5 millions d'euros pour le deuxième trimestre de 2017).

Le 14 juin 2018, EURO a versé des dividendes de 9,4 millions d'euros (0,15 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2018, le montant de la trésorerie s'élevait à 17,4 millions d'euros, contre 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette hausse résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles, partiellement neutralisée par la distribution du dividende.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 juin 2018, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (12,0 % des actions en circulation ; 12,0 % au 31 décembre 2017) et 3 819 069 actions de Allegiant Gold Ltd (« Allegiant ») (8,2 % des actions en circulation ; 0 % au 31 décembre 2017).

À la suite de l'approbation d'une entente de répartition par les actionnaires de Columbus le 27 novembre 2017, EURO a reçu, le 30 janvier 2018, une action ordinaire d'Allegiant pour chaque tranche de cinq actions de Columbus détenues, soit 3 819 069 actions. Cette transaction a donné lieu à un profit de 1,7 million € sur la base de la juste valeur des actions reçues de 0,68 \$ canadiens par action à la date de la transaction. Selon les IFRS, ce profit a été constaté dans les autres éléments du résultat global et, selon le référentiel comptable français, dans le résultat financier au compte de résultat.

Au cours de semestre clos le 30 juin 2018, la Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres négociables. En IFRS, la perte de 7,3 millions d'euros a été constatée dans les autres éléments du résultat global. Selon le référentiel comptable français, la perte de 1,6 million d'euros a été comptabilisée dans le résultat financier au compte de résultat.

Analyse des résultats des semestres clos le 30 juin 2018 et le 30 juin 2017 conformément au référentiel comptable français

Selon le référentiel comptable français et les IFRS, les produits se sont établis à 11,6 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2018, en baisse par rapport aux 13,0 millions d'euros du premier semestre de 2017. Ces produits proviennent principalement de la redevance de la mine Rosebel de 11,42 millions d'euros comparativement à 12,85 millions d'euros au cours du semestre clos le 30 juin 2017. La baisse de ces produits s'explique par la conjonction de trois facteurs : l'appréciation de l'euro (1,37 million €) et la diminution de la production laquelle s'est établie à 142 371 onces au cours du premier semestre clos le 30 juin 2018, contre 155 572 onces durant le premier semestre de 2017 (1,08 million €), en partie contrebalancée par l'incidence d'une hausse du cours moyen de l'or à 1 317 dollars américains l'once contre 1 238 dollars américains l'once durant le semestre clos le 30 juin 2017 (1,04 million €). Les autres redevances proviennent de tiers en Guyane française pour 0,15 million d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2018 (contre des redevances de 0,15 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2017).

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements) se sont élevées à 0,45 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2018 contre 0,52 million d'euros pour la même période en 2017. Cette baisse s'explique principalement par des charges administratives et des taxes moindres.

Les dotations aux amortissements sur les actifs intangibles du premier semestre de 2018 se sont élevées à 0,20 million d'euros comparativement à 0,29 million d'euros pour la même période en 2017. Cette baisse en 2018 est liée à la production d'onces d'or moindre et à l'augmentation des réserves aurifères de la mine Rosebel.

La Société a également comptabilisé en 2017 dans les produits non récurrents un remboursement par l'administration française de 0,1 million d'euros au titre de taxes opérationnelles versées au cours des exercices précédents.

Les résultats financiers comprennent une différence positive de change sur les comptes bancaires de 0,8 million d'euros au cours des six premiers mois de 2018 comparativement à une différence négative de change sur les comptes bancaires et les créances de 1,7 million d'euros au cours du premier semestre de 2017. Cet écart de change positif en 2018 par rapport à l'écart négatif en 2017 est principalement dû à l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar américain en 2018 comparativement à un renforcement en 2017.

Durant le premier semestre clos le 30 juin 2018, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 3,6 millions d'euros, contre un montant de 4,0 millions d'euros au premier semestre de 2017. Cette baisse tient principalement à l'absence de taxes sur les dividendes en 2018.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2018 par rapport à la même période en 2017 (IFRS)

Les comptes d'EURO établis selon les IFRS font ressortir un bénéfice net de 7,7 millions d'euros (0,123 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2018, contre 8,3 millions d'euros (0,133 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2017.

En IFRS, les produits ont totalisé 11,6 millions d'euros au titre du premier semestre de 2018, contre 13,0 millions d'euros pour le premier semestre de 2017, identiques aux produits comptabilisés selon le référentiel comptable français comme expliqué plus haut.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,29 million d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2018, contre 0,26 million d'euros au titre de la même période en 2017. La hausse s'explique principalement par un remboursement de taxes opérationnelles de 0,1 million d'euros, comptabilisé en 2017, par l'administration française versées au cours des exercices précédents, en partie contrebalancée par une baisse des charges administratives en 2018.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,23 million d'euros le premier semestre de 2018, contre 0,37 million d'euros sur la même période en 2017, une baisse qui s'explique principalement par la diminution de la production et la hausse des réserves aurifères à la mine Rosebel, ainsi que par l'impact de l'appréciation de l'euro.

EURO a comptabilisé des gains de change de 0,27 million d'euros durant les six premiers mois de 2018, contre des pertes de 0,31 million d'euros au premier semestre de 2017, principalement en raison d'une baisse du taux de change de clôture de l'euro par rapport au dollar américain en 2018, comparé à une appréciation en 2017. Ce taux a été utilisé pour réévaluer les dividendes à distribuer, les comptes bancaires et la créance fiscale.

EURO a comptabilisé au titre du semestre clos le 30 juin 2018 une charge d'impôt sur le résultat de 3,8 millions d'euros, identique à celle de la même période en 2017. L'augmentation des ajustements de change en 2018 a été compensée par l'incidence d'un revenu imposable moindre et l'absence de la taxe sur les dividendes en 2018.

Comparaison du deuxième trimestre clos le 30 juin 2018 par rapport à la même période en 2017 (IFRS)

Au deuxième trimestre de 2018, EURO a fait état d'un bénéfice net en IFRS de 3,7 millions d'euros (0,059 € par action), contre 4,2 millions d'euros (0,067 € par action) au deuxième trimestre de 2017.

Les produits étaient de 6,0 millions d'euros au titre du deuxième trimestre de 2018, en baisse par rapport aux 6,5 millions d'euros enregistrés au deuxième trimestre de 2017. Ces produits provenaient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel pour un montant de 5,9 millions d'euros (deuxième trimestre de 2017 : 6,4 millions d'euros). La baisse des produits, qui s'explique principalement par la conjugaison de trois éléments, à savoir l'appréciation de l'euro (0,57 million d'euros), et la baisse de la production d'or à 73 579 onces au deuxième trimestre de 2018 contre 77 300 onces à la même période en 2017 (0,30 million d'euros), a été partiellement compensée par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 306 dollars américains l'once au deuxième trimestre de 2018, contre 1 257 dollars américains l'once au deuxième trimestre de 2017 (0,33 million d'euros). Les autres redevances versées par des tiers en Guyane française se sont élevées à 0,1 million d'euros au deuxième trimestre de 2018 (deuxième trimestre de 2017 : 0,1 million d'euros).

Au deuxième trimestre de 2018, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,18 million d'euros, contre 0,11 million d'euros au titre de la même période en 2017. La hausse s'explique principalement par un remboursement de taxes opérationnelles de 0,1 million d'euros, comptabilisé en 2017, par l'administration française versées au cours des exercices précédents, en partie contrebalancée par une baisse des charges administratives en 2018.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,12 million d'euros durant le deuxième trimestre de 2018, contre 0,18 million d'euros sur la même période en 2017, une baisse qui s'explique principalement par la baisse de la production et la hausse des réserves aurifères à la mine Rosebel, ainsi que par l'impact de l'appréciation de l'euro.

EURO a comptabilisé des gains de change de 0,2 million d'euros durant le deuxième trimestre de 2018, contre des pertes de 0,3 million d'euros au deuxième trimestre de 2017, principalement en raison d'une baisse du taux de change de clôture de l'euro par rapport au dollar américain au deuxième trimestre de 2018, comparé à une appréciation à la même période en 2017. Ce taux a été utilisé pour réévaluer les dividendes à distribuer, les comptes bancaires et la créance fiscale.

Au deuxième trimestre de 2018, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 2,3 millions d'euros, à comparer avec un montant de 1,8 million d'euros au deuxième trimestre de 2017. Cette augmentation tient principalement aux écarts de conversion, partiellement neutralisés par l'incidence d'un revenu imposable moindre et l'absence de la taxe sur les dividendes en 2018.

Perspectives

En 2018, la production de la mine Rosebel selon les perspectives d'IAMGOLD devrait s'établir entre 311 000 onces et 326 000 onces. Il est prévu que la redevance Rosebel apportera à la Société des produits compris entre environ 23,7 millions d'euros et 24,9 millions d'euros (soit entre 28,0 millions de dollars américains et 29,4 millions de dollars américains) en 2018. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 250 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,18 dollar américains pour 1 euro. L'impact des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée de 318 000 onces, se chiffrerait à environ 3,1 millions de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'impact d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO avoisinerait 1,2 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat et le paiement éventuel d'un dividende. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer l'activité de la Société sur le long terme.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »). La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») et elle est exploitée par IAMGOLD. EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S., une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO au 30 juin 2018.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Benjamin Little
Directeur-Général
Tél : +1 416 933 4954
Email: blittle@euroressources.net

Line Lacroix
Directeur-Général Délégué
Tél. : +1 450 677 2056
Email : llacroix@euroressources.net